

ABONNEMENT.

Saumur: 30 fr.
En an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
En an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication, des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAYAS 8, place de la Bourse.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 24 FÉVRIER

Chronique générale.

De nombreuses questions sont inscrites à l'ordre du jour de la Chambre, mais elles se résument toutes dans la question électorale. L'unique occupation de nos honorables est de se faire réélire. Cette préoccupation apparaît dans les propositions de loi, amendements, discours et votes. Elle se manifeste aussi dans les couloirs avec une remarquable persistance.

En ce moment on discute la loi sur les céréales, et il est beaucoup question des intérêts de l'agriculture. En réalité, Messieurs de la gauche se soucient des intérêts de l'agriculture comme un poisson se soucie d'une pomme. La seule culture dont ils aient cure est celle de la carotte électorale.

C'est chose vraiment réjouissante d'entendre des libres-échangistes avérés vanter les mérites de la surtaxe dérisoire dont le seul effet sera de diminuer un tout petit peu les pertes du cultivateur.

Puisque vous admettez le principe de la protection pour les céréales, leur dit-on, pourquoi refusez-vous de rendre cette protection réellement efficace? Pourquoi ne voulez-vous pas admettre un surélévation du droit correspondant à l'écart existant entre le prix de revient du blé indigène et le prix du blé étranger? Soyez donc logique et accordez à notre agriculture une protection vraiment sérieuse.

Être logique! Protéger l'agriculture vraiment, il s'agit bien de cela! Ce qu'il faut aux républicains, c'est une démonstration destinée à tromper les bons électeurs au moins jusqu'aux élections prochaines.

MM. Ganault, de Lanjuinais, des Rotours, Davelle ont proposé d'augmenter un peu le chiffre de la surtaxe; mais en vain. Que désire la majorité? M. Noël Parfait l'a indiqué: un « miroir à alouettes », c'est-à-dire un piège à électeurs. Or, la surtaxe à 3 francs lui paraît être un piège suffisant.

La Justice a trouvé le secret des élections anticipées que les opportunistes voudraient faire adopter par la Chambre: c'est que nous aurons au Tonkin « une campagne d'automne ». La prise de Lang-Son n'est qu'une étape. La campagne est suspendue; on recommencera après les élections et peut-être se jettera-t-on dans les redoutables hasards d'une expédition sur Pékin. A livrer aux méditations des électeurs!

L'ÉGALITÉ DEVANT L'IMPÔT (Système Tirard)

Un certain nombre de députés opportunistes qui n'avaient entendu voter, dans la loi de décembre 1884, qu'une mesure de violence contre les associations religieuses, ayant appris que l'impôt de 5 0/0 établi par cette loi sur toutes les Sociétés ne distribuant pas de dividende, sans exception, était réclamé aux Sociétés de secours mutuels, se sont aussitôt adressés au ministre des finances pour protester contre cette légitime réclamation du fisc. M. Tirard, toujours à leur discrétion, leur a fait répondre, par son sous-secrétaire d'État, la lettre ci-après, qui se passe de commentaires:

« Monsieur le député et cher collègue, J'ai l'honneur de vous informer que le ministre des finances, saisi d'une question semblable par son collègue de l'intérieur, vient de lui répondre que la disposition de la loi du 29 décembre 1884 « n'atteint pas les Sociétés de secours mutuels » reconnues comme établissements d'utilité publique « ou approuvées ». Agrérez, etc. »

LABUZE.

Nous ne voyons pas pourquoi M. Tirard s'arrête en si bon chemin. Que ne fait-il remise de l'impôt à tous les membres de la fidèle majorité du cabinet?

LA PENSION DE MADAME PELLETAN.

Jéudi, à la séance de la Chambre, le ministre de l'intérieur a déposé un projet de loi concernant la concession d'une pension à titre de récompense nationale à la femme de M. Eugène Pelletan.

Nous attendons le libellé de la proposition pour connaître les motifs qui portent un pays qui crève de déficit, à voter des rentes à la veuve du riche Pelletan.

Où la démocratie place-t-elle donc ses responsabilités, si ce n'est dans ses revendications, vis-à-vis de ceux qui ont placé le pays sous leur direction personnelle?

Personne n'avait donné mandat à M. Pelletan de s'installer au pouvoir; s'il lui a plu de prendre la direction de la défense nationale et de commettre toutes les fautes qui lui sont reprochées, il y a bien lieu de lui appliquer la phrase qu'il a lui-même formulée:

« La grandeur de notre tâche est dans notre responsabilité personnelle. »

On voit comment la République envisage les responsabilités les plus graves.

Avant-hier soir, M. Andrieux a été cité à comparaître devant la Loge du Parfait-Silence, à Lyon, pour avoir révélé les secrets de la franc-maçonnerie.

Un F. M. a prononcé le réquisitoire. Un avocat F. M., ami de M. Andrieux, a présenté la défense de l'accusé.

Le jugement prononce la radiation de M. Andrieux, et déclare qu'il ne pourra plus faire partie de la F. M.

M. Andrieux n'était pas venu assister à son exécution. Que le Grand Architecte de l'Univers (terme maçonnique) lui soit en aide, après cette excommunication.

ARBITRAIRE

Tous les actes de l'administration républicaine sont marqués au coin de l'arbitraire.

Une preuve nouvelle s'en trouve dans la mesure que vient de prendre le ministre de la guerre. On s'est aperçu, cette année, comme les années précédentes, que le nombre d'hommes actuellement sous les drapeaux excède les ressources budgétaires. Il y a, paraît-il, 40,000 hommes de trop.

Comment pareille erreur peut-elle se produire? C'est ce que personne ne comprendra jamais. Rien ne semble plus facile que de faire concorder les chiffres fixés par le budget avec ceux du contingent; les erreurs inévitables dans des opérations de ce genre ne pourraient jamais être bien considérables. Il y a donc quarante mille hommes de trop dans l'armée et pas d'argent pour les entretenir.

Si l'on ne consultait que l'intérêt de la caisse, il faudrait, dans un cas aussi pressant, renvoyer immédiatement, par anticipation, la classe 1880 qui ne doit quitter l'armée qu'en septembre.

Mais le ministre trouve qu'une telle mesure est de nature à désorganiser le service. Sur quoi se fonde cette opinion de la part d'un ministre qui est partisan du service de trois ans? C'est ce que M. Lewal n'explique pas.

En tous cas, pour concilier les deux points de vue inconciliables entre lesquels il se trouve, il a recours à un expédient bâtarde qui n'est fondé que sur l'arbitraire.

Les feuilles officieuses publient une note dont le but est de justifier la décision ministérielle.

Voici d'ailleurs comment sont répartis ces congés entre les diverses armes:

« Voici la répartition, par armes, des hommes de la classe de 1880, qui sont renvoyés par anticipation: »

» Infanterie. — 6,000 hommes, dont 380 chasseurs à pied.

» Parmi ces derniers, il n'y a pas lieu à renvoi dans les 5^e, 9^e, 12^e, 43^e, 46^e, 47^e et 48^e corps.

» Il n'y a non plus aucune libération dans les régiments de ligne du gouvernement de Paris.

» Cavalerie. — 56 cuirassiers pris seule-

77 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

Deuxième partie. — La Lutte.

CHAPITRE XI

LA TRAHISON (suite).

Alors Rouget repassa dans son esprit la scène qui avait eu lieu longtemps auparavant, en ce même endroit, entre Jeanne Marchand et lui. Il revit sa cousine se dressant devant lui et lui lançant cette menace qui l'avait fait frémir: « Prends garde, Rouget! quand je devrais attendre toute ma vie pour venger l'insulte que tu me fais, j'attendrai et tu le repentiras! »

Rt c'était cette même femme qui, oubliant cette insulte et son amour déçu, allait le délivrer et lui rendre enfin la liberté et le repos!

Le braconnier était convaincu de la bonne foi de sa cousine: il se livrait comme un enfant!

Cependant, le temps s'écoulait et la Milcent ne paraissait pas.

Rouget se leva et s'avança jusqu'au milieu de la

clairière en faisant entendre le cri du hibou, signal que sa cousine devait connaître.

Aussitôt, une ombre se détacha d'un sapin, en face de lui, et s'avança rapidement:

— Est-ce toi, Jeanne? demanda le braconnier.

— Oui, c'est moi. Tu t'es fait longtemps attendre. Je croyais que tu ne viendrais pas.

— Comment! je suis ici depuis une heure! C'est toi qui es en retard.

— Nous nous attendions tous les deux, je le vois, reprit la Milcent; mais peu importe, puisque nous nous retrouvons.

— Vions l'asseoir ici, dit Rouget.

Et guidant sa cousine par la main, il l'entraîna sous le sapin où il s'était caché.

La main de la Milcent tremblait.

— As-tu peur? demanda Rouget en riant.

La Milcent fit un violent effort sur elle-même et devint calme.

— Non, dit-elle, je n'ai pas peur, j'ai un peu froid, voilà tout.

Quelques secondes après, Rouget et sa cousine étaient assis l'un près de l'autre. C'était un singulier spectacle que celui de ces deux personnes qui paraissaient intimement unies et dont l'âme ne cherchait que la ruine de l'autre!

— Tu choisis un singulier endroit pour me parler, dit Rouget à sa cousine. Te rappelles-tu que nous avons eu ici, il y a bien longtemps, un entre-

tien-pou agréable? Tu étais bien fâchée, ce soir-là, mais tu as tout oublié et tu vas me sauver. C'est très-beau, ce que tu fais là, ma cousine!

La Milcent aurait voulu être à cent pieds sous terre en écoutant les remerciements de l'homme qu'elle allait trahir; mais l'obscurité empêcha Rouget de voir la rougeur qui lui montait au front.

— Ne parlons plus du passé, dit la Milcent, et songeons vite à l'avenir. Es-tu toujours dans les mêmes dispositions?

— Toujours.

— Tu veux quitter les bois et aller en Belgique?

— En Belgique ou ailleurs, cela m'importe peu.

— As-tu parlé de notre projet à tes amis? demanda la Milcent avec une certaine inquiétude.

— Non.

— Tu as bien fait. Le succès de notre entreprise dépend de la discrétion.

— Sois tranquille: je ne dirai rien à personne.

— Pas même à ta femme?

— Non.

— Bien. Voici maintenant le plan que je propose. Je t'apporte un passeport au nom de Louis Moreau.

— Louis Moreau? Je ne le connais pas.

— Peu importe. Il suffit que le nom y soit. Voici le papier. Garde-le précieusement et que personne ne le voie.

En parlant ainsi, la Milcent tendit à Rouget un chiffon de papier timbré, couvert de taches d'encre.

Rouget ne savait pas lire. Il reconnut au toucher qu'il tenait en main du papier timbré, et serra soigneusement l'objet dans sa poche.

Le piège était de plus en plus grossier: mais sa simplicité même devait le faire réussir. Ce papier timbré n'était pas autre chose qu'un vieil extrait d'un acte de naissance, trouvé par le vieux Michel.

Quand la Milcent vit que le braconnier cachait soigneusement le prétendu passeport, elle eut un odieux sourire de triomphe, puis elle continua en se rapprochant encore de Rouget:

— A présent, dit-elle, la difficulté est de sortir de la forêt sans être reconnu.

— Comment faire? demanda Rouget. As-tu un plan, ma bonne Jeanne?

— Oui, j'ai un plan, et le voici...

— Je t'écoute.

— Eh bien, tu vas m'attendre au carrefour de la Croix. Dans quelques heures, j'y serai avec une charrette à demi chargée de foin. Tu te cacheras au fond, dans une espèce de boîte que j'ai préparée, et personne ne se doutera de ta présence.

Nous irons comme cela jusqu'au Mans, et là, tu prendras la voiture publique. J'ai apporté de l'argent.

— Mais qui conduira cette charrette?

— Moi, si tu veux, ou toute autre personne.

— Oh! j'aime mieux que ce soit toi, ma chère cousine. Ne m'abandonne pas à moitié route,

ment dans les 2^e, 6^e et 9^e corps. — 317 dragons pris dans les 2^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 10^e et 14^e corps. — 365 chasseurs à cheval pris dans les 4^e, 3^e, 4^e, 5^e, 9^e, 12^e, 13^e, 16^e et 17^e corps, et 24 dans le gouvernement de Paris. — 82 hussards pris dans les 7^e, 10^e et 14^e corps.

» Artillerie. — 6,279 hommes, dont 336 pour l'artillerie de forteresse, 5,853 pour l'artillerie de campagne, 90 pour les pontonniers (9^e corps).

» Génie. — 4,844 hommes pris dans les 1^e, 4^e et 16^e corps et 588 dans le gouvernement de Paris.

» Train des équipages. — 4,547 hommes pris dans toutes les régions.

» Sections d'administration. — 5,540 hommes dont 4,220 pour les commis et ouvriers et 1,320 infirmiers. — Aucun renvoi ne sera prononcé pour les secrétaires d'état-major.

Les gradés ne sont pas exclus du bénéfice de la mesure, mais le ministre a recommandé pourtant de n'en renvoyer qu'un petit nombre, afin de conserver des cadres bien organisés.

» Pour le train des équipages et les sections, les commandants de corps d'armée ont demandé et obtenu de renvoyer des hommes de la classe de 1884, mesure qui n'enlève rien à la portée des observations ci-dessus. »

On ne s'explique nullement la règle qui a présidé à cette répartition. Pourquoi l'inégalité manifeste établie entre les diverses armes?

C'est de l'arbitraire pur.

C'est également l'arbitraire qui a présidé à la libération des hommes qui profitent de la mesure. Ils ont été désignés arbitrairement par les chefs de corps qui ont libéré ceux qu'il leur plaisait de favoriser et désigné pour rester au service jusqu'au 26 septembre ceux que, pour un motif ou pour l'autre, il leur a convenu de garder.

Ainsi l'on ne parle que d'égalité, en fait de service militaire; les ministres, les membres de la majorité n'ont que ce mot à la bouche, en toutes occasions, et, quand il s'agit de venir à l'application, tout se résoud dans l'arbitraire.

L'arbitraire est, en tout, le dernier mot du système républicain.

LA GUERRE AVEC LA CHINE.

D'après une correspondance adressée au *Standard*, la prise de Lang-Son, loin de décider le gouvernement chinois à mettre fin aux hostilités, n'a fait que le pousser à poursuivre la guerre avec plus de vigueur que jamais.

Dès le début, ce gouvernement s'était habitué à l'idée qu'il ne pourrait se maintenir dans le Tonkin et s'attendait à la prise de Lang-Son : aussi, toujours suivant le *Standard*, les succès remportés récemment par nous ne changeront-ils nullement la situation.

Il est incontestable que le gouvernement

de Pékin ne doit pas être impressionné plus vivement par la perte de Lang-Son que par celle de Sontay et de Bac-Ninh. Or, on voit que la chute de ces places n'a exercé aucune influence sur lui. De tous les faits de guerre que nous avons vus, l'expédition de Fou-Tchéou était assurément le plus intimidant, celui qui présentait davantage les particularités voulues pour effrayer un gouvernement et un peuple. Cependant, il n'a nullement produit un résultat semblable. Après, comme avant, la nation et l'Etat ont persisté dans leur attitude belliqueuse. Cette attitude ne se modifie pas davantage après Lang-Son.

Une dépêche adressée de Londres au *Matin*, annonce la que correspondance diplomatique relative aux affaires de Chine contient une protestation de sir H. Parkes, en date du 4^e octobre, contre la proclamation du gouverneur de Canton, qui exhortait les Chinois du Tonkin, de Saïgon, de Singapour et de Penang à empoisonner les Français et à détruire leurs navires.

Le ministre d'Angleterre dénonça cette proclamation comme un outrage au droit international et à l'humanité et demanda son annulation au Tsong-Li-Yamen. Il fit observer, en outre, qu'une pareille proclamation adressée aux Chinois de Singapour et de Penang, qui sont sujets de l'Angleterre, constituait une agression contre la souveraineté de la Grande-Bretagne.

Le Tsong-Li-Yamen fit retirer cette proclamation et adressa un blâme au gouverneur de Canton et aux autres fonctionnaires responsables.

ÉTRANGER

ANGLETERRE. — Des messages de la Reine, communiqués aux deux Chambres, portent que, par suite des affaires du Soudan, les soldats qui régulièrement devraient passer dans la réserve seront maintenus sous les drapeaux et que la milice sera appelée.

— Le *Daily-Telegraph* a publié la dépêche suivante de Korti, 24 février :

« A la suite d'une vive escarmouche, l'ennemi a abandonné, le 17, les positions qu'il occupait près d'Abu-Klea, d'où il menaçait la colonne Buller, et il est retourné à Metemneh. »

— On télégraphie de Korti, le 22 :

« L'ennemi s'est rejeté sur Metemneh, mais on croit généralement qu'il reprendra son mouvement offensif avec des forces plus considérables. Toutefois, on ne pense pas qu'il réussisse à empêcher la retraite des troupes anglaises sur Gadjul. »

ITALIE. — Rome, 23 février. — Aujourd'hui, à onze heures et demie, une audience pontificale a été accordée à la commission industrielle.

L'adresse a été lue par M. André, président.

Le discours du Pape a excité un grand enthousiasme.

L'audience a été donnée dans la salle du consistoire; beaucoup de cardinaux étaient présents.

REVUE FINANCIÈRE.

Malgré l'agitation qui n'a cessé de régner sur le marché de Londres et la baisse sensible des Consolidés anglais, notre place a montré cette semaine de bonnes dispositions et toute la cote s'inscrit en hausse.

Les rentes françaises ont eu un marché très-actif qui les a fait gagner du terrain.

Le 3 0/0 s'est élevé de 81.15 à 81.60; l'amortissable a monté de 82.80 à 83.20; le 4 1/2 s'est avancé de 109.55 à 109.82.

Le Crédit Foncier s'est amélioré de 1,332.50 à 1,336.25.

Les différentes obligations foncières et communales ont un marché animé au comptant. Les folies qui se commettent en ce moment sur un grand nombre de valeurs de spéculations font prévoir que le marché sera de nouveau soumis à de prochaines secousses contre lesquelles les capitaux prudents se prémunissent en se réfugiant dans les valeurs de tout repos; c'est la raison pour laquelle les obligations du Foncier sont si recherchées.

Nous enregistrons une nouvelle avance sur la Banque de Paris qui de 770 progresse à 795.

La Banque d'Escompte a continué sa marche en avant à 570, et c'est justice. On ne peut que lui tenir compte de la perspicacité que son administration a déployée ces dernières années dans la formation de son portefeuille.

Les actions du Crédit Lyonnais, malgré les efforts des haussiers qui se sont ligüés en vue de leur faire reprendre un cours moyen à l'approche de l'assemblée générale, n'ont pu le maintenir à 560 et sont descendus à 556. A ce chiffre, nous conseillons les porteurs de se libérer au plus vite, car rien dans l'avenir de cet établissement ne fait prévoir une reprise quelconque pouvant amener une amélioration réelle.

La Société Générale a un marché animé et les excellentes tendances qu'elle annonce produiront sur ce titre une hausse marquée.

Sur le Rio-Tinto, les transactions sont toujours aussi suivies, ces titres ne s'éloignent pas du cours de 320. L'extraction du cuivre est tout aussi considérable que par le passé et les bénéfices de la Compagnie sont en augmentation constante.

Les Chemins Méridionaux montent à 690, se rapprochant du cours de 700, qu'ils auront bientôt atteint pour le dépasser. Les recettes sont toujours en progression, la loi des conventions va être votée; ce sont là des raisons de hausse qui porteront les Méridionaux au cours de 800 dans un avenir peu éloigné.

L'Italie a repris sa marche en avant. L'opinion publique est rassurée sur la question du concours que l'Italie peut prêter à l'Angleterre et elle n'entrevoit nullement une augmentation de dépenses de ce chef. Dans ces conditions, les raisons de hausse ont repris l'avantage.

Une fois la question des chemins de fer réglée, celle de la conversion du 5 0/0 Italien se posera tôt ou tard et cette éventualité ne peut qu'accroître le mouvement actuel.

L'impulsion nouvelle donnée aux affaires du Crédit Viager par une direction intelligente, la réorganisation des agences en province et à l'étranger, les nouvelles combinaisons qui sont à l'étude font présager que cette Compagnie occupera avant peu une place des plus honorables parmi les meilleures Compagnies d'assurances sur la vie.

Les chemins de fer français n'ont pas sensiblement variés, ils clôturent le Lyon à 1,263.75, le Midi à 1,172.50, le Nord à 1,670, l'Orléans à 1,366.25, l'Est à 790, l'Ouest à 865.

J'aurais peur si je ne t'avais pas auprès de moi.

La Milcent rougit encore. Son émotion était au comble. Elle ne pouvait plus supporter les compliments de l'infortuné braccennier, et se levant brusquement :

— C'est convenu, dit-elle. Sois vers dix heures au carrefour; je me salue tout préparer.

Et avant que Rouget ait eu le temps de la remercier à nouveau, elle disparut dans la nuit.

— Quelle brave femme ! pensa Rouget en serrant encore plus précieusement son papier timbré sur sa poitrine. Dans huit jours, je serai en Belgique. Ah ! vieux Michel, tu mourras de dépit quand tu sauras cela.

Quelques instants après, Rouget était en route pour le carrefour de la Croix. Chose extraordinaire, il ne rencontra ni un gendarme ni un soldat. La forêt était absolument déserte.

Quand il parvint au carrefour, la charrette était déjà arrivée, et sa cousine l'attendait.

Un homme, âgé, couvert d'une épaisse limousine dont le capuchon lui couvrait le visage, se tenait debout, à la tête du cheval.

Rouget ne put s'empêcher de frémir en voyant cette charrette et cet homme mystérieux.

Il s'approcha timidement de sa cousine.

— Quel est cet homme ? Ce n'est pas ton mari, dit-il.

— Non, ce n'est pas mon mari. C'est un paysan

du Lude, qui m'a prêté sa charrette et son cheval sans savoir à quel ils devaient servir.

— Va-t-il nous accompagner ?

— Non, non. Il va partir. Je vais le payer d'avance, en lui promettant qu'après-demain je lui ramènerai l'attelage.

Rouget parut trouver singulier qu'un paysan consentît ainsi à prêter son cheval et sa charrette; la Milcent craignit qu'il changeât d'avis, et se dirigea rapidement vers l'homme :

— Maintenant, Jacques, dit-elle, vous pouvez vous retirer. Je me charge du reste. Voici le prix convenu. Bonsoir.

— Bonsoir ! répondit l'homme d'une voix grave et légèrement moqueuse.

Rouget tressaillit. Il connaissait cette voix, mais il ne se rappelait plus où il l'avait entendue.

Les événements de l'étang d'Indret étaient déjà loin de sa pensée.

Le paysan releva sa limousine, — sifflant l'air connu de la *Casquette au père Bugeaud*, — passa à deux pas de Rouget et s'enfonça dans un sentier obscur.

Mais à peine eut-il fait cent pas qu'il se jeta dans les broussailles, enleva le lourd vêtement qui le cachait et redressa sa haute taille :

C'était le vieux Michel !

Quelques minutes après il était revenu au carrefour, et caché derrière une grosse touffe d'ajoncs,

assistait au plus triste et au plus singulier spectacle qu'en pût imaginer.

Rouget, après avoir entendu les pas du paysan s'éteindre dans la nuit, rassuré par la solitude et la présence de sa cousine, s'était rapproché de la charrette.

C'était une de ces grosses carrioles dont les fermiers se servent pour porter au marché leurs marchandises. Les roues étaient solides et pouvaient braver les ornières.

Le cheval était un des paisibles animaux qui resteraient attelés toute une journée sans penser à faire un pas s'ils ne sentaient le fouet du conducteur.

— Eh bien, dit vivement la Milcent, à présent que nous sommes seuls, hâtons-nous. Il faut profiter de la nuit pour gagner du chemin. Nous ne sommes pas au Mans !

Rouget était tout interdit :

— Partons, fit-il simplement.

— Mais nous ne pouvons partir ainsi. Il faut que tu te caches.

— Dans ce foin ?

— Oui.

— Je vais étouffer.

— Non ! non ! j'ai tout prévu. Aide-moi à enlever quelques brassées, et tu vas voir ta cachette.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

L'assassinat de Doué-la-Fontaine.

Un nouveau crime vient de causer une vive émotion dans la ville de Doué et les communes environnantes.

Dimanche matin, un misérable s'est blotté dans une cave appartenant à la veuve Courtin, âgée de 79 ans, et caché derrière la porte, a attendu son arrivée pour la tuer dans des conditions de sauvagerie qui font frémir.

La pauvre vieille venait chercher du bois sans aucun soupçon évidemment; après avoir franchi le seuil, elle a reçu un vigoureux coup de trique sur la tête et a tombé, la tête et le cou reposant sur un baquet de bois : celui-ci a servi de billot; l'assassin s'est acharné sur sa victime et, armé d'une serpe, a presque complètement détaché la tête du tronc.

Le vol était le mobile du crime. Le sauvage a fouillé tous les meubles de la veuve Courtin et enlevé tout ce qu'il a trouvé. Ce ne pouvait être de grande valeur, car la malheureuse vivait de charité et du peu de travail qu'elle pouvait faire malgré son âge avancé.

Le parquet de Saumur, informé par dépêche, s'est rendu aussitôt sur les lieux du crime et a ouvert une enquête avec le concours de la gendarmerie de Doué, qui a relevé de suite qu'un individu, muni d'un casier judiciaire des plus chargés, sorti de Fontevault récemment et recherché par la gendarmerie, avait disparu depuis que le crime avait été commis.

Le signalement a été aussitôt lancé dans toutes les directions, et il faut espérer que le coupable n'échappera pas longtemps aux recherches de la justice.

D'après la rumeur publique, ce criminel serait le propre petit-neveu de la victime, un jeune homme de 19 ans, le nommé Courtin, Charles-Antoine, né à Brossay, le 13 novembre 1865, et dont voici le signalement :

Taille moyenne, cheveux et sourcils noirs, barbe noire naissante, visage ovale, teint blême, front étroit, yeux châtains, nez relevé, bouche moyenne, petite cicatrice au-dessous de l'œil gauche; vêtu d'un pantalon neuf en laine grise et d'un autre pantalon dit salopette, usé et rapiécé au genou droit, d'une blouse bleue, d'un gilet gris, d'une chemise en cretonne rayée, coiffé d'une casquette en soie, et chaussé de bottes à mailles usées, dont la droite est fendue et attachée à l'aide d'un lacet.

Il y a un mandat d'arrêt décerné contre cet inculpé.

AVIS DE CRUE.

Tours, 23 février, 2 h. soir.

Le maximum de la crue du Cher, que l'on supposait devoir être de 2^m 90 à Saint-Aignan, paraît ne devoir s'élever qu'à 4^m 55.

On présume qu'il aura lieu le 24 février vers 8 heures du soir.

On pense que la crue atteindra, à Tours, 2 mètres le 25 février, vers 40 heures du soir.

INAUGURATION DU CHEMIN DE FER DE PORT-BOULET.

Est-ce pour dimanche prochain ou seulement pour le 3 mars ?

Un journal de Tours dit que l'inauguration de la ligne de Port-Boulet à Châteauneault est définitivement fixée au 8 mars prochain.

D'un autre côté, nous lisons dans une feuille parisienne : « M. Raynal, ministre des travaux publics, et M. Baïhaut, secrétaire d'Etat, partiront dimanche matin de Paris pour assister à l'inauguration du chemin de fer à voie étroite allant de Châteauneault à Port-Boulet (Indre-et-Loire). »

Le départ de la troupe — dite de l'Océan — qui emporte dans le nord de la France en Belgique la *Denise* de M. Dumas, a lieu jeudi prochain. M. Jacques Liverani, très-estimé et très-applaudi dans les salons parisiens, hiver, vient d'être engagé par M. Emile Marck pour jouer le rôle de Fernand Taulette.

L'*Officiel* vient de publier une circulaire du ministre de l'instruction publique

recteurs. Cette circulaire concerne le baccalauréat.
Elle invite les recteurs à se prononcer sur diverses questions.
Nous voulons croire qu'elle n'a point pour objectif dissimulé de remplacer le baccalauréat par un certificat d'études qui ne pourrait être délivré que par les établissements officiels.
On sait que telle est la pensée d'un certain nombre de jacobins qui voudraient de la sorte obliger tous les pères de famille à envoyer leurs enfants dans les collèges et lycées du gouvernement.

Un nouveau progrès vient d'être réalisé dans l'enseignement primaire. M. le directeur vient de donner des ordres pour que la *Déclaration des droits de l'homme* soit immédiatement placardée dans les écoles de Paris.
Nous ne doutons pas que M. le ministre de l'instruction publique ne prenne bientôt la même mesure pour toutes les écoles primaires de France. Peut-être serait-il bon de compléter cette exhibition en y ajoutant une déclaration des droits de l'enfant.
Il est impossible, en effet, qu'en République un enfant n'ait pas des droits contre sa famille et contre ses instituteurs, et il serait essentiel de les lui faire connaître.

ANGERS.

M. l'abbé Le Doyen, aumônier de la Retraite, a été nommé par M^r l'Evêque supérieur du petit séminaire Mongazon, et installé, dimanche, dans ses nouvelles fonctions. Monseigneur a voulu présider à cette installation et présenter lui-même le nouveau supérieur aux professeurs et aux élèves.
M. l'abbé Grélier, vicaire à la cathédrale, a été nommé aumônier du pensionnat de la Retraite, en remplacement de M. l'abbé Le Doyen.

On nous rapporte que l'Oraison funèbre de M. l'abbé Subileau sera prononcée par M. l'abbé Mérit, curé de Saint-Pierre de Saumur, ancien professeur de rhétorique à Mongazon. (Union de l'Ouest.)

LOUDUN.

Le 17 février, M. Louis Gouin père se rendait en voiture à la foire de Loudun. En face le village de Niré-la-Lande, son cheval s'étant abattu, M. Gouin fut précipité la tête la première sur la route. Lorsque sa femme et son fils qui l'accompagnaient le relevèrent, le blessé portait d'assez graves blessures au sommet de la tête, au visage et à la main droite.
M. Gouin fils et sa mère n'ont éprouvé que des contusions sans gravité.

On vient d'écraser à la prison de Loudun, sous la prévention d'incendie volontaire, le sieur Louis R..., épiciier à Maulay.

POITIERS.

Un affreux accident s'est produit à la station de Vivonne (Vienne).
Les époux Bouchet-Pestre, de Payré, accompagnés de leur enfant, au lieu de des-

centre de wagon du côté du quai, commirent l'imprudence de sortir de voiture par l'entrevoie. A ce moment, l'express de Bordeaux faisait sa brusque apparition et renversa, en les jetant de côté, le mari et la femme. L'express passé, on s'empresse de rechercher les infortunés voyageurs.
Le mari était en lambeaux, la femme avait les deux jambes broyées. Quant à l'enfant, il avait heureusement franchi la voie avant l'arrivée du train et n'avait pas été atteint.
La femme Bouchet, qui a eu les deux jambes brisées, a été amenée à Poitiers et admise à l'Hôtel-Dieu.

TOURS.

Dans la journée de jeudi, plusieurs marchandes de volailles recevaient la visite d'un jeune homme de 26 ans environ qui demandait à chaque visite, au nom de M^{me} Leguay, de l'hôtel du Commerce, un certain nombre de poulets.

Après quelques explications avec les marchandes, M^{me} Leguay réussit à leur faire comprendre qu'elles avaient bel et bien été volées par un filou de la pire espèce.
Le soir, le gredin passait précisément devant le magasin d'une des personnes volées, lorsque le mari de la revendeuse le reconnut et se mit à sa poursuite, en criant : « Au voleur ! »

L'homme en question avait gagné la rue d'Entraigues. Au moment où il allait tourner par la rue de la Fauvette, deux soldats de la caserne des Récollets lui barrèrent le chemin, et aidé d'un passant s'empara de l'individu qui déclara avoir été poussé par la misère et prétendit être un ancien sergent-major du 2^e de ligne.
Il refusa du reste de marcher, et les militaires eurent la peine de le porter. Dans le trajet, cet homme voulut s'emparer, mais vainement, du sabre d'un des soldats.

Arrivé près du poste du Palais de Justice, le voleur se mit à crier : « A bas l'armée ! »
Au moment où les soldats le remettaient entre les mains de la gendarmerie, il porta un violent coup de pied dans le ventre à un nommé Tiger, du 66^e, qui, grâce à son ceinturon, fut légèrement touché. Un brigadier reçut aussi un vigoureux coup de poing.
On mit aussitôt les menottes à cet énergumène, dont la cause va être instruite. (Journal d'Indre-et-Loire.)

Tentative d'assassinat à Tours. — Il se trouve encore des gens qui mettent toute leur confiance dans le faux talent des sorciers et les ridicules fantaisies des tireuses de cartes. L'affaire de la sorcière de Villejoint, récemment jugée dans un département voisin du nôtre, suffit pour le prouver.
C'est encore une de ces prophétesses de carrefour qui a été la cause indirecte d'un drame sanglant arrivé, samedi soir, dans notre ville.
La femme Petit est débitante, rue des Prêtres.
Une de ses amies, la nommée Pottier,

tireuses de cartes, avait souvent consulté le sort pour faire plaisir à sa voisine, qui s'était montrée jusque là satisfaite des oracles recueillis.
Ces jours-ci, une brouille survint entre les deux amies. La femme Petit était entrée dans une colère sourde, et nourrissait en elle-même des idées de vengeance contre la devineresse, qui, disait-elle, par ses invocations, avait éloigné son amant.
Samedi soir, la débitante ayant fait demander la tireuse de cartes, celle-ci, croyant qu'on l'appelait pour exercer son métier, accourut aussitôt.
Une courte discussion eut lieu, à la suite de laquelle la femme Petit donna plusieurs coups de couteau à sa voisine. Celle-ci, grièvement blessée, s'étant mise à crier, fit venir des voisins qui s'interposèrent immédiatement.
La justice, saisie de l'affaire, s'est transportée rue des Prêtres. La marchande de vin est arrêtée. Quant à la femme Pottier, dont les jours ne sont point en danger, elle a été admise à l'hospice.
L'enquête continue.

Le Journal d'Indre-et-Loire reçoit certains détails complémentaires sur la tentative d'assassinat. Il est établi que la tireuse de cartes, la femme Poquet, exigeait pour que le mariage entre l'amant de la dame Petit et cette dernière fut conclu, une somme de 400 francs.
C'est en voyant que la devineresse ne voulait point démoder de son prix, que l'accusée prémédita son crime. Depuis plus de quinze jours, comme elle l'a du reste avoué, dans son interrogatoire, à M. Fatou, commissaire de police, elle se rendait au domicile de la tireuse, avec un couteau qu'elle voulait lui plonger dans le cœur. Elle hésita jusqu'à samedi soir. L'instrument qui a servi à perpétrer le crime, un petit couteau à lame aigüe, a été retrouvé sur le théâtre du drame.
La femme Poquet a reçu neuf coups de couteau, dont huit dans la région du cœur, et un à l'épaule droite.
M. Maurice, procureur de la République, et le juge d'instruction se sont rendus sur les lieux.
Le docteur Sainton a fait les constatations médico-légales.
Comme nous le disions en commençant, les blessures prises, dans leur état actuel, n'inspirent pas de graves inquiétudes.

Arrestation dans une caverne à Saint-Avertin. — La prison de Tours, dit le Journal d'Indre-et-Loire, a donné asile, ces jours-ci, à quatre repris de justice, les nommés Guete, Robin, Bizaré et Pèguet.
Les circonstances dans lesquelles a eu lieu l'arrestation de ces hommes sont assez curieuses.
Au bout de l'avenue de Grammont, sur la route de Saint-Avertin, se trouvent, creusées dans le coteau, un certain nombre de cavernes. Il nous souvient d'être entré un jour dans une de ces caves et d'y avoir trouvé entre autres inscriptions tracées au charbon, sur les parois, ces mots émanés de la

main de quelque farceur : « Repaire de brigands. »

Il paraît que ce qui n'était qu'une plaisanterie en 1883 est devenu réalité en 1885. Dimanche matin, vers 5 heures deux gendarmes arrivaient auprès de la grotte signalée. En rampant, un de ces militaires, nommé Husson, parvint à descendre dans une chambre assez vaste où dormaient étendus sur la paille nos quatre individus.
Le gendarme les fit sortir devant lui, et les arrêta avec l'aide de son camarade.
Une caverne de voleurs, près de Tours, n'est-ce point invraisemblable ?

Une dépêche nous apprend que la population de Frossay, arrondissement de Paimboeuf, vient de recevoir d'une façon tout-à-fait hostile le préfet de la Loire-Inférieure.

Le personnage en question, M. Catusse, après avoir laïcisé l'école communale de Frossay, était venu solennellement, dimanche, pour arborer le drapeau tricolore sur la façade de cette école.
Au moment où M. Catusse s'est présenté, il a été hué, sifflé, reçu à coups de pierres.
La police et la gendarmerie ont dû intervenir.
Les journaux de Nantes ne nous ont donné ce matin aucun détail sur cet événement.

LAVAL.

La femme Maillet, une sorcière, vient d'être condamnée, pour escroqueries commises au préjudice de trente-deux victimes, à treize mois d'emprisonnement par le tribunal correctionnel de Laval.

A la suite d'un achat important fait par la Maison Georges DOUESNEL, ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur, l'Eau de Mélisse des Carmes de Boyer, de la rue Taranne, sera vendue 85 c. le flacon et 80 c. par boîte de 6.

M^{me} ROMEINS, à Verdon, canton de Montmirail (Marne), écrit le 19 novembre 1884 : « Depuis huit ans je suis atteinte d'une anémie complète accompagnée de vertiges et d'étourdissements, j'ai fait l'essai des Pilules Suisses, et je vais continuer, elles sont bien efficaces. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, veuillez m'envoyer deux boîtes à 1 fr. 50, une pour moi et l'autre pour M^{me} V..., de notre ville ; elle s'en trouve très-bien pour son mal d'estomac et ses douleurs. Vous m'avez envoyé déjà deux boîtes, c'était pour ma belle-mère et elle voit sa guérison s'accomplir. Je vous prie et vous autorise à publier ma lettre à seule fin que toutes les personnes atteintes de maladie fassent comme moi et qu'elles ne souffrent pas tant. »

Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 24 février.

MAM'ZELLE NITOUCHE, comédie-opérette en 4 actes, musique d'Hervé.
Le Copiste, comédie en 1 acte, de M. Meilhac.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

3 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ANTIQUAIRE DE FONTEVRAULT

Par J. DE CHATEAU-CHALONS.

I.

UNE VOCATION SPONTANÉE.

(Suite)

— Certes, répliqua M^{me} de Marson, je suis bien aise que tu aies trouvé un genre de distraction conforme à tes goûts ; seulement, il me semble que tu en exagères l'importance et que tu te passionnes beaucoup trop.

— Eh bien ! ma chère amie, puisque l'occasion s'en présente, permets-moi de te dire que l'archéologie a un caractère d'utilité incontestable. J'ose même dire qu'elle a un intérêt national. En eux-mêmes, sans doute, les objets que l'on parvient à découvrir ont souvent peu ou point de valeur. Mais ce que l'on cherche dans les débris ou la poussière des temps, c'est la trace des peuples qui nous ont précédés. Nous voulons faire revivre des pages d'histoire qui ont été déchirées par les barbares. Nous cherchons à connaître les coutumes, les mœurs et les industries des vieux âges. Nos ef-

forts tendent, en un mot, à saisir les secrets de la vie des nations disparues. N'est-ce pas là un beau et noble sujet d'études ?

— Mon cher ami, répliqua M^{me} de Marson, je ne nie pas les services que l'archéologie peut rendre à l'histoire et je respecte les convictions de ceux qui passent leur temps à ce genre de recherches ; mais laisse-moi te montrer un écueil qui, souvent, m'a-t-on rapporté, s'est rencontré sous les pas des érudits. C'est qu'à force de vouloir tirer des conséquences de leurs découvertes, ils finissent par tomber dans une exagération qui prête le flanc à la malignité. Quelquefois même ils aboutissent à l'enfantillage et au ridicule. C'est ce que me disait un de mes oncles, M. de Merans, qui s'était beaucoup occupé des antiquités. Il riait aux larmes de l'audace avec laquelle certains de ses confrères lançaient les assertions les plus hasardées, et des querelles vraiment réjouissantes, pour la galerie, que ces témérités excitaient entre les savants ou se croyant tels.

— Sois tranquille, Elise, reprit M. de Marson, tu connais assez mon caractère, ma prudence et ma modestie pour être certaine que je ne donnerai pas dans les travers que tu me signales. S'il m'arrive, plus tard, lorsque je serai plus complètement instruit, d'émettre une opinion, j'agirai de façon à ne pas attirer sur moi une critique moqueuse et le ridicule. Je travaille uniquement pour me distraire

et je ne chercherai jamais à tirer vanité des découvertes que je pourrais faire ou des nouvelles connaissances que je parviendrais à acquérir.

— Je ne voudrais pas te fâcher, dit M^{me} de Marson, mais si tu veux bien m'autoriser à dire le fond de ma pensée, je te ferai remarquer, amicalement, que contrairement à un point que tu viens d'avancer, d'aucuns pourraient apercevoir un tout petit grain de vanité dans ton empressement à faire part de ta première trouvaille au principal journal du département.

Quoique un peu embarrassé, M. de Marson allait répondre, lorsqu'un coup de sonnette se fit entendre à la porte.

La domestique vint annoncer la visite d'un voisin, M. Bartonne.

II.

LE MUR MITOYEN.

M. Bartonne était un homme de soixante ans environ, grand, maigre, et dont le crâne, complètement dénudé, ressemblait à une grosse bille d'ivoire. Son visage, orné de favoris très-touffus et blancs comme la neige, s'encadrait dans un large faux-col qui montait jusqu'aux tempes.
Ce personnage passait, dans le bourg de Fontevault, pour très-honorable, mais on lui attribuait un caractère bizarre et difficile.

Ancien bibliothécaire dans une ville du Centre, il

avait recueilli, tout en veillant à la conservation des livres confiés à ses soins, quelques notions sur les antiquités. Il s'était formé une assez belle collection de monnaies et de poteries romaines, qu'il avait apportées à Fontevault, où il habitait depuis quinze ans.

On comprend, qu'avec cette communauté de goûts, il devait promptement faire la connaissance de M. de Marson. Tous deux demeuraient porte à porte et se rendaient de fréquentes visites.

Le plus souvent, lorsque M. Bartonne entrait, M^{me} de Marson, qui ne se sentait pas un grand amour pour l'archéologie, se retirait discrètement, laissant les deux antiquaires se livrer tout à l'aise à des discussions sur leur science favorite.

Ce jour-là, suivant son habitude, elle se hâta de s'esquiver en entendant le nom de son voisin, prononcé par la domestique qui avait ouvert la porte.

— Bonjour, mon cher archéologue, dit M. Bartonne, en serrant les mains de l'antiquaire. Je viens vous apporter mes sincères et chaleureuses félicitations au sujet de la magnifique découverte que vous avez faite dans la forêt de Fontevault. C'est ce que l'on peut appeler un éclatant début, un splendide succès. Je joins mes compliments à ceux du journal qui m'a annoncé la nouvelle.

(A suivre.)

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE ROUSTEAUX, ALFRED.
Par jugement en date du 23 février 1885, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré en état de faillite ouverte le sieur Roustaux, Alfred, négociant en vins, demeurant ci-devant à Saumur, actuellement commune de Saint-Cyr-en-Bourg.

L'époque de la cessation des paiements a été fixée provisoirement au 4 décembre 1884.

M. Lemoine, Eugène, a été nommé juge-commissaire, et MM. Louis Bonneau, ancien greffier, et Ludovic Proust, expert-comptable, demeurant à Saumur, syndics provisoires.

Le greffier du Tribunal,
(185) GAUTIER.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE DECARD.

Par jugement en date du 23 février 1885, le Tribunal de commerce de Saumur a maintenu dans ses fonctions, comme syndic définitif de la faillite du sieur Decard, coiffeur-parfumeur, à Saumur, M. Gustave-Philippe Doussain, expert-comptable à Saumur.

Pour extrait :
Le greffier du Tribunal,
(186) GAUTIER.

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

6 PIÈCES avec les servitudes, service d'eau, etc., rue Saint-Jean, 29, à Saumur.

S'adresser à M. ENAULT, bijoutier, même rue. (64)

A Vendre ou à Louer VASTE MAISON

Place Saint-Pierre.

S'adresser à M. PINAULT, notaire, ou à M. PIRON, à Tours. (819)

M^{me} RICHARD, rue Saint-Jean, demande une bonne apprêteuse pour les Modes. (171)

ON DEMANDE place de comptable pour quelques heures ou pour la journée entière.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE, pour le 1^{er} mars, un bon jardinier pouvant s'occuper de fleurs et légumes.

S'adresser à M. ACKERMAN, à Saumur, 2, rue Nationale. (183)

Etude de M^e AUGÉ, notaire à Cholet.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
A Cholet, en l'étude de M^e AUGÉ, notaire, le samedi 7 mars 1885, à une heure,

LES MÉTAIRIES

DE LA

LOUISIÈRE & DE BOUTILLY

Se joignant,

Situées communes de Beaulieu et Chambroutet, près la ville de Bressuire.

1^{er} Lot.

Métairie de la Louisière, avec maison de maître et dépendances, contenant 24 hectares 20 ares ; Sur la mise à prix de 45.000 fr.

2^e Lot.

Une portion divisée de la métairie de Boutilly, exploitée par le sieur Devaud, contenant 27 hectares 45 ares 38 centiares environ ; Sur la mise à prix de 35.000 fr.

3^e Lot.

Une autre portion divisée de la métairie de Boutilly, exploitée par le sieur Berthelot, contenant 31 hectares 77 ares 78 centiares environ ; Sur la mise à prix de 35.000 fr. Total des mises à prix 115.000 fr.

Voir, pour plus amples renseignements, les placards affichés.

S'adresser, pour visiter les biens, aux fermiers qui les exploitent, et, pour tous renseignements, à M^e AUGÉ, notaire, dépositaire des plans et des titres de propriété. (162)

Etude de M^e BOURASSEAU, huissier à Doué-la-Fontaine.

Vente mobilière

PAR SUITE DE SAISIE,

Le dimanche 1^{er} mars 1885, à midi.

Au bourg de Martigné-Briand.

On vendra :

Batterie de cuisine, glaces, chaises, tables, armoires, draps, serviettes, chemises, linge de table et de corps, deux pendules, trois machines à coudre, dont deux entièrement neuves, verreries, lampes, un piano, un harmonium, livres, diverses pièces d'étoffes.

On paiera comptant, plus 5/0 applicables aux frais.

Pour extrait :

(180) BOURASSEAU.

VIN à VENDRE

Provenant du Clos de la Fuie (Saumur).

10 barriques, vin rouge 1884, à 130 fr. la barrique.

15 barriques, vin blanc 1884, à 110 fr. la barrique.

S'adresser à M. LULLIER, à la Fuie, ou à M. GAZEAU, à l'Usine à gaz.

A VENDRE

BOUTEILLES CHAMPENOISES

Double renforcées, 80 centilitres

S'adresser à M. Charles JADRAU, chef de caves, à Saint-Hilaire-Saint-Florent. (127)

A VENDRE machine Howe, n^o 3.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Une petite CHARRETTE ANGLAISE capitonée et une petite JUMENT baie, avec les harnais.

S'adresser chez M. TOCHEPORT, carrossier. (125)

A VENDRE UNE CHÈVRE

Agée de 4 ans.

S'adresser au bureau du journal.

VERRERIES DE BLANZY

Dépôt de SAUMUR

Quai Saint-Nicolas.

BOUTEILLES de toutes formes et toutes contenances : Champenoises renforcées, Champenoises ordinaires, Bordelaises, Parisiennes, Litres verre clair pour liqueurs, etc., etc.

Prix très-modérés.

GUÉRISON CERTAINE

et RADICALE DE TOUTES LES Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.;

des PLAIES et

ULCÈRES VARIQUEUX

considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LEROMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE

(1, rue St-Hilaire, à MELUN S.-M.)

CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance



Café BARLERIN hygiénique de santé, stomacique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le Café BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, évite la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le Café BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. DES MILIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du Café BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le Café

BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilogramme pour en faire 200 tasses; prix: 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix: 2 fr., et de 250 gr., prix: 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ELECTRIQUE RUBER du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix: 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicier, rue d'Orléans. (450)

PLUS D'ARDOISES ENLEVÉES PAR LE VENT

Avec les AGRAFES à pression et à crampon, système breveté s. g. d. g.

Cette Agrafe, par sa solidité et sa facilité de pose, lui a valu à l'exposition de Nantes 1882 le PRIX UNIQUE sur quatre systèmes exposés.

NIORT 1882, Médaille d'Argent. — CAEN 1883, Médaille d'Argent. ROCHEFORT-SUR-MER 1883, Médaille de Vermeil.

PREMIER PRIX, etc.

MENIER - GUÉRET, seul fabricant A SAUMUR (Maine-et-Loire).

Vente de FIL FER GALVANISÉ, très-bonne qualité, de tous numéros, en grandes longueurs, pouvant servir pour les vignes, etc.

PRIX TRÈS-REDUITS.

Crédit à tout le Monde

PAR

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,

ANGERS

SUCCESSALE, 87, rue d'ORLÉANS SAUMUR

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Zinc spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 FÉVRIER 1885.

Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	81 50	81 25	Est	791 95	791 25	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	521	520
3 % amortissable	83 25	83 15	Paris-Lyon-Méditerranée	1262 50	1267 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	517	519 50	Est	382 50	382 75
3 % (nouveau)			Midi	1172 50	1170	— 1865, 4 %	522 50	522 50	Midi	379 50	379
4 1/2 %	107	107 30	Nord	1666 25	1665	— 1869, 3 %	404 50	401 50	Nord	385 75	385
4 1/2 % (nouveau)	109 40	109 50	Orléans	1367 50	1367 30	— 1871, 3 %	399	399	Orléans	381	381
Obligations du Trésor	510	508 35	Ouest	860	865	— 1875, 4 %	519	519 50	Ouest	378 50	379 50
Banque de France	5158 75	5155	Compagnie parisienne du Gaz	1596 25	1585	— 1876, 4 %	519 50	519 50	Paris-Lyon-Méditerranée	381 75	380
Société Générale	480	477	Canal de Suez	1945	1960	Bons de liquid. Ville de Paris	530	529 50	Paris-Bourbonnais	382	381
Comptoir d'escompte	987 40	986 35	C. gén. Transatlantique	490	490	Obligations communales 1879	460 75	463	Canal de Suez	575 75	577 50
Crédit Lyonnais	560	551 25				Obligat. foncières 1879 3 %	458	457 50			
Crédit Foncier, act. 100 fr.	1340	1335				Obligat. foncières 1883 2 %	264 50	264			
Crédit mobilier	380	380									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans				LIGNE DE L'ÉTAT															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR									
Heures	Minutes	Type	Arrivée	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir				
3 heures	8 minutes	du matin, express-poste.		Saumur. (départ)	6 05	7 24	9 00	1 15	3 45	7 50		Montreuil-Bellay (départ)	6 40	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10	
6	55	matin (s'arrête à la Poissonnière)		Chacé-Varrains	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8 8		Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 04	10 10	2 08	5 20	8 48		
9	13	matin, omnibus-mixte.		Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08		Chacé-Varrains (arrivée)	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54		
1	35	soir, —		Montreuil-Bellay (arrivée)	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24		Saumur	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39	
3	32	express.																	
7	15	omnibus.																	
10	36	(s'arrête à Angers).																	
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR									
Heures	Minutes	Type	Arrivée	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir				
3 heures	26 minutes	du matin, direct-mixte.		Saumur. (départ)	6 05	7 24	9 00	1 15	3 45	7 50		Montreuil	7 0	1 55	8 35	Poitiers	5 50	12 50	6 10
8	31	omnibus.		Montreuil-Bellay	6 53	7 55	9 22	2 2	4 50	8 41		Loudun	8 20	2 51	9 55	Neuville	6 28	1 28	7 08
9	37	express.		Lernay	7 02	8 04	9 31	2 11	4 51	8 51		Arçay	8 34	3 4	10 14	Mirebeau	6 55	1 57	7 58
12	48	soir, omnibus-mixte.		Brion-s-Thouet	7 14	8 09	9 36	2 19	4 48	8 59		Mirebeau	9 27	3 54	11 2	Arçay	7 50	2 52	9 10
4	44	—		Montreuil-Bellay	7 14	8 09	9 36	2 19	4 48	8 59		Neuville	9 57	4 24	11 27	Loudun	8 42	3 30	10 30
7	4	omnibus (s'ar. à Tours)		Thouars (arrivée)	7 20	8 22	9 32	2 32	5 19	9 16		Poitiers	10 32	4 56	12 1	Montreuil	9 24	4 24	11 7
10	34	express-poste.																	

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.